

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-3-14-4

Séance du vendredi 25 avril 2025

ACCORD DE CONSORTIUM AUTOUR DU PROJET " AMBITIONS MULHOUSE VILLE ÉDUCATIVE "

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

CLAUSS Robin donne procuration à KALTENBACH Nathalie
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves
GREIGERT Catherine donne procuration à BIHL Pierre
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
HELDERLE Emilie donne procuration à MARTIN Monique
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
LEHMANN Marie-Paule donne procuration à KRIEGER Laurent
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à ERBS André
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick
SCHULTZ Denis donne procuration à HOULNE Monique
SITZENSTUHL Charles donne procuration à BIERRY Frédéric
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES :

FUCHS Bruno, MATT Nicolas, REYMANN Anne, TENENBAUM Anne, VETTER Jean-Philippe, ZAEGEL Sébastien

ABSENTES :

GRAEF-ECKERT Catherine, KLINKERT Brigitte

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2025-2-5-1 du 14 mars 2025 relative au budget primitif 2025 « Une ambition pour la jeunesse, déclinée dans les politiques de la protection de l'enfance, de la protection maternelle et infantile, de l'éducation, de la jeunesse, du sport et du bilinguisme de la jeunesse, du sport, de la réussite éducative et du bilinguisme »,
- VU l'appel à manifestation d'intérêt « Innovation dans la forme scolaire » lancé par l'Etat les 21 mars 2022 (Levée vague 1) et le 15 septembre 2022 (Levée vague 2),
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Agglomération de Mulhouse du 21 février 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace dans le projet « Ambitions Mulhouse Ville Éducative » ;
- Approuve l'accord de consortium formalisant l'engagement des partenaires dans la mise en œuvre concrète des actions du projet précité joint en annexe à la présente délibération, à conclure avec le Rectorat de l'Académie de Strasbourg, le Groupement d'Intérêt Public Formation Continue et Insertion Professionnelle, le Réseau Canopé, le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace, l'Institut Français de l'Éducation – Ecole normale supérieure de Lyon, la Fondation Saint-Jacques, l'Office central de Coopération à l'Ecole, l'Université de Haute-Alsace, l'Université de Strasbourg, l'association AGATEA, les Cabinets de psychologie Fabien Le Coze et l'Effet Papillon, le cabinet Relayance, la Ville de Mulhouse, la Région Grand Est, la Préfecture du Haut-Rhin, la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, l'Agence Régionale de Santé Grand Est et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à le signer ;

- Approuve la participation de la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre de ce projet, qui se traduit par un engagement financier et opérationnel au titre de l'année 2025 de 1,152 million d'euros ;

Cet engagement comprend :

- 367 000 euros dédiés à des actions éducatives et numériques ;
- 780 000 euros de valorisation de la masse salariale des Agents Techniques des Collèges;
- 5 000 euros pour l'expérimentation d'un travailleur social au sein d'une équipe pluridisciplinaire mobile pour accompagner les élèves en difficulté.

- Précise que si l'engagement de la collectivité concerne la durée du plan (5 ans), le montant annuel qui pourra y être consacré sera ajusté chaque année en fonction du contexte financier et des capacités budgétaires de la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre de l'adoption de son budget primitif.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

5 non-participations au vote

Karine PAGLIARULO, membre du conseil de surveillance au sein du groupe hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace

Nicolas MATT, Vice-Président de l'Université de Strasbourg

Robin CLAUSS, intervenant à l'Université de Strasbourg

Catherine RAPP et Alain COUCHOT, Adjoints au maire de la Commune de Mulhouse